

Formation

7

Formation statutaire et professionnelle
dans les ministères **7.1**

Formation dans la fonction publique territoriale **7.2**

Formation continue dans la fonction publique hospitalière **7.3**

Avertissement : Les décrets du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État), du 26 décembre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) et du 21 août 2008 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008.

Définitions et méthodes

A – La formation dans les ministères

Formation statutaire : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

Formation professionnelle. On distingue en formation professionnelle :

- les actions de formation continue ;
- les préparations aux examens, concours ou essais ;
- les congés de formation ;
- les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- les bilans de compétence (précédemment dénommés bilans professionnels) ;
- les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Champ : l'enquête porte sur les agents civils des ministères (hors Épa sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
Formation initiale Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	Formation statutaire Après un recrutement externe Après un recrutement interne Après un troisième concours Après changement de corps au choix ou sur examen professionnel Non titulaires en période d'essai après avoir été recrutés par contrat Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
Formation continue Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	Formation professionnelle Formation continue Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan de compétence VAE Professionnalisation

Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement ».

Domaines de formation continue

On distingue 13 domaines relatifs aux actions de formation continue (contre six avant 2008) :

Accueil, sensibilisation à l'environnement professionnel ; management, gestion des ressources humaines ; santé et sécurité au travail, achats publics ; gestion et le suivi des politiques publiques ; techniques juridiques ; techniques administratives et bureautiques ; informatique ; formations linguistiques ; Europe ; développement durable ; formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère ; service aux usagers.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère)

Formation interministérielle : en formation statutaire, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'ÉNA et les IRA. Depuis 2009, l'ÉNA ne communique plus les chiffres sur la formation interministérielle. La formation interministérielle professionnelle est plus spécifiquement organisée par les ministères économique et financier et les Services du Premier ministre.

La formation au sein des ministères de l'enseignement :

Jusqu'en 2010 inclus, les remontées d'information étaient spécifiques au sein des ministères de l'enseignement et ne correspondaient pas au format de l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Les estimations effectuées par la DGAFP pour la formation des agents concernés n'étaient donc pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères.

Pour 2011, les ministères de l'enseignement n'étaient pas en mesure de transmettre les statistiques sur la formation statutaire du fait de l'intégration des IUFM au sein des universités.

Pour 2012, ils ont pu répondre pour la première fois à l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Ils ont transmis dans ce cadre, des statistiques sur la formation statutaire ainsi que sur la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré mais correspondant aux années scolaires 2012/2011 et 2013/2012. En parallèle, les remontées habituelles sur la formation professionnelle, ont été fournies à la DGAFP.

Sur la formation statutaire, les données communiquées pour les années scolaires 2012/2011, 2013/2012 et 2014/2013 ont été retraitées pour fournir des estimations recalées sur les années civiles 2012 et 2013. Ces statistiques sont cependant à comparer avec prudence avec les années antérieures du fait du changement de méthode de collecte de l'information.

Sur la formation professionnelle des enseignants, en revanche, il n'a pas été possible à ce stade d'estimer les statistiques pour l'année civile 2012 et 2013 à partir des résultats fournis dans le cadre de l'enquête.

La DGAFP continue donc de publier des indicateurs sur la formation professionnelle des agents des ministères de l'enseignement en se basant sur la même méthode d'estimation que les années antérieures. Ainsi, à partir d'informations transmises par la DGESCO (nombre de stagiaires, nombre de semaines stagiaires et les dépenses hors rémunération des stagiaires), la DGAFP procède à l'estimation du nombre de stagiaires et du nombre de jours stagiaires par sexe, par catégorie hiérarchique et par type de formation (formation continue, préparation aux examens et concours). L'estimation du traitement des stagiaires repose sur le nombre de jours stagiaires estimé.

B – La formation dans la fonction publique territoriale

Les données sur la formation des agents territoriaux sont issues de la Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales aux 31 décembre 2011, 2009, 2007 et 2005. La synthèse est établie par le CNFPT (Observatoire de la FPT) et la DGCL. En 2011, l'exploitation s'appuie sur un peu plus de 12 000 collectivités ayant répondu à la thématique Formation parmi 20 000 collectivités ayant envoyé leur rapport.

La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

A la date de publication de ce rapport, les données sur la formation des agents territoriaux en 2013 ne sont pas encore traitées par la DGCL et la CNFPT.

C – La formation dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche), le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) s'établit à 7,4 jours en 2013 (6,9 jours en 2012). La part des dépenses correspondantes de formation dans la masse salariale a légèrement augmenté en 2013 et s'établit à 6,7 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation professionnelle, sur ce champ, est de 3,2 jours en 2013 par agent. Les agents de catégorie A et B bénéficient respectivement de 4,0 et de 3,9 jours de formation professionnelle par an. Les agents de catégorie C disposent de 2,1 jours. La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint 2,2 jours en 2013 contre 1,9 et 1,7 respectivement pour les agents des catégories B et C. Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent est de 3 jours en 2013. La dépense de formation professionnelle estimée à 1 068 millions d'euros en 2013, représente 3,2 % de la masse salariale. Pour l'ensemble des ministères, les rapports entre les dépenses de formation professionnelle et la masse salariale s'établissent à 3,7 % et 3,3 % respectivement en 2012 et en 2013.

Hors ministères de l'enseignement, les dépenses de formation statutaire ont augmenté de 21,7 % en 2013. Celles relatives à la formation professionnelle ont baissé de 5,4 %. Au total, la dépense de formation a augmenté de 5,6 % en 2013. La hausse des dépenses de formation statutaire en 2013 résulte de la hausse du nombre de jours de formation statutaire (+23,1 %) attribuable essentiellement au ministère de l'Intérieur. Pour ce ministère, la forte hausse du nombre de jours de formation (+65 %) résulte de l'augmentation du nombre de jours de formation statutaire dans la Police : augmentation des incorporations de gardiens de la paix et adjoints de sécurité dans les écoles de la Police.

 **Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle des ministères en 2013**

	2013		Évolution des dépenses 2012/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2003 ⁽¹⁾ (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part de la masse salariale (en %)		
Ministères hors enseignement				
Formation statutaire	715,4	3,1	21,7	-2,3
Formation professionnelle	813,9	3,6	-5,4	-0,4
Formation totale	1 529,3	6,7	5,6	-1,3
Ministères de l'enseignement⁽²⁾				
Formation statutaire	196,8	0,6	7,7	
Formation professionnelle	1 068,3	3,2	-14,3	0,4
Formation totale	1 265,1	3,8	-11,5	
Ensemble				
Formation statutaire	912,2	1,6	18,4	
Formation professionnelle	1 882,2	3,3	-10,7	0,0
Formation totale	2 794,4	5,0	-2,9	

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

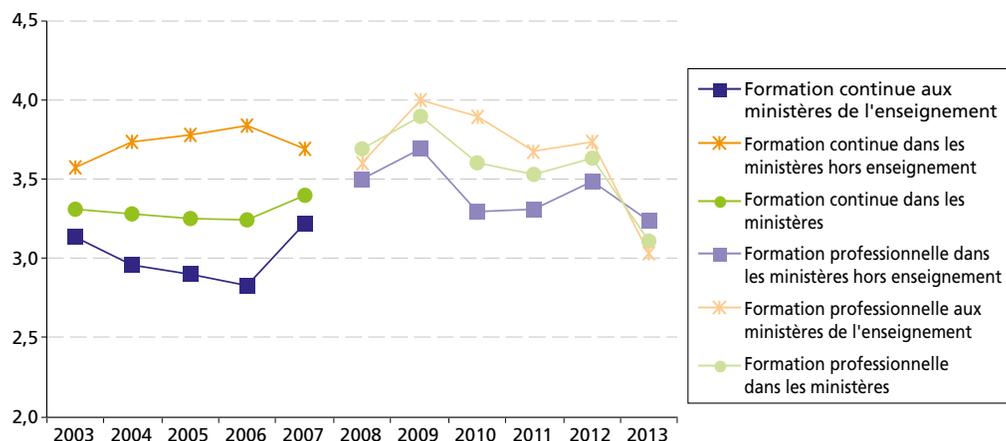
(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2003 et 2013 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Du fait des modifications intervenues lors de la collecte des informations en 2012, les données d'évolution sur la formation statutaire ne sont pas disponibles pour les ministères de l'enseignement.

Figure 7.1-2 : Nombre moyen de jours de formation continue/professionnelle ⁽¹⁾ dans les ministères de 2003 à 2013

[en nombre de jours par agent]



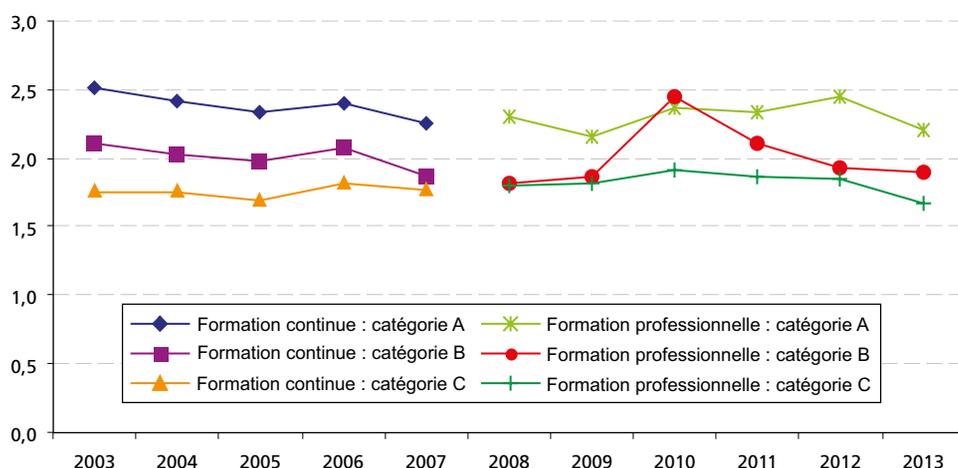
Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2003 et 2013 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

Figure 7.1-3 : Durée moyenne de formation continue/professionnelle ⁽¹⁾ par catégorie hiérarchique dans les ministères hors enseignement de 2003 à 2013

[en nombre de jours]



Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle), hors enseignement. Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2003 et 2013 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

Formation statutaire et professionnelle dans les ministères 7.1

 **Figure 7.1-4 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent des ministères selon la catégorie hiérarchique**

	2013	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2003 ⁽¹⁾ (en %)
Ministères hors enseignement ⁽²⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	6,9	14,9	-3,8
Catégorie B	4,5	11,6	-6,0
Catégorie C et ouvriers d'État	2,1	73,8	-6,1
Ensemble	4,2	23,0	-3,6
Formation professionnelle			
Catégorie A	4,0	-7,3	-1,5
Catégorie B	3,9	-9,2	-0,4
Catégorie C et ouvriers d'État	2,1	-6,4	-3,8
Ensemble	3,2	-7,3	-1,1
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	10,9	5,7	-3,0
Catégorie B	8,4	0,8	-3,8
Catégorie C et ouvriers d'État	4,2	21,4	-5,1
Ensemble	7,4	7,6	-2,6
Ministères de l'enseignement ⁽²⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	1,2	9,6	
Catégorie B	-		
Catégorie C et ouvriers d'État	-		
Ensemble	1,1	8,7	
Formation professionnelle			
Catégorie A	3,0	-18,8	-0,6
Catégorie B	2,9	-36,3	-3,6
Catégorie C et ouvriers d'État	3,8	-7,9	7,1
Ensemble	3,0	-18,2	-0,3
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	4,2	-12,3	
Catégorie B	2,9	-36,3	
Catégorie C et ouvriers d'État	3,8	-7,9	
Ensemble	4,1	-12,5	

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

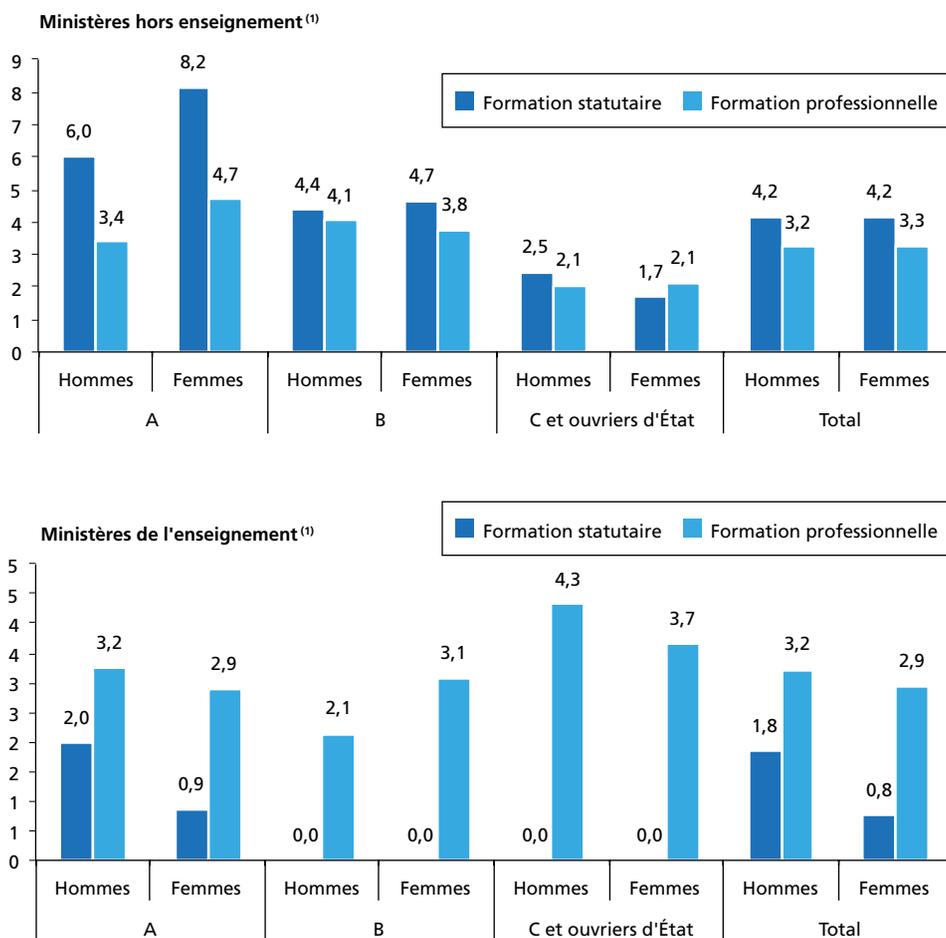
Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2003 et 2013 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle dans les ministères par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2013

[en nombre de jours par agent]



Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2013

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	0,3	0,4	0,4	2,8	4,1	3,4	3,1	4,5	3,8
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	1,4	1,8	1,7	2,1	2,7	2,4	3,6	4,5	4,1
Ministères économique et financier	6,8	5,2	5,9	4,3	3,8	4,0	11,1	9,0	9,9
Culture et Communication	0,4	0,6	0,5	2,4	3,5	3,0	2,7	4,1	3,5
Défense et anciens combattants	0,3	0,1	0,2	2,3	2,0	2,2	2,5	2,1	2,4
Écologie, développement durable, transports et logement	5,0	4,0	4,7	2,3	2,5	2,4	7,3	6,5	7,0
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	5,1	3,2	4,4	3,7	3,1	3,5	8,8	6,4	8,0
Justice et Libertés	2,6	8,1	5,6	2,1	2,6	2,4	4,7	10,7	8,0
Ministères sociaux	1,6	1,3	1,4	3,4	4,1	3,9	5,0	5,4	5,3
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,1	0,1	0,1	0,9	0,7	0,8	1,0	0,8	0,9
Ensemble hors enseignement ⁽¹⁾	4,2	4,2	4,2	3,2	3,3	3,2	7,4	7,4	7,4
Enseignement ⁽¹⁾	1,8	0,8	1,1	3,2	2,9	3,0	5,1	3,7	4,1
Total y compris enseignement ⁽¹⁾	3,1	1,8	2,3	3,2	3,0	3,1	6,3	4,8	5,4

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-7 : La formation par ministère

	Effectifs physiques en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2013	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2003 ⁽¹⁾ (en %)	2013	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2003 ⁽¹⁾ (en %)	2013 (en millions d'euros)	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2003 ⁽¹⁾ (en %)
Affaires étrangères et européennes	8 985	2,0	3,9	63 493	2,4	1,3	19	1,7	1,4
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	41 343	-20,5	-0,8	134 010	10,2	-7,0	38	-1,5	-8,5
Ministères économique et financier (*)	477 871	17,0	1,1	1 546 519	7,5	-1,2	401	-0,1	-0,3
Culture et Communication	29 274	-7,5	-0,5	87 089	-4,5	-0,9	36	-3,5	1,3
Défense et anciens combattants	51 461	6,2	-4,5	161 729	-11,5	-7,5	65	-2,8	-3,0
Écologie, développement durable, transports et logement	90 446	-5,3	-8,9	490 698	3,4	-6,2	260	22,2	-0,8
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	677 322	-7,3	3,2	1 457 852	20,3	-5,3	479	13,6	-0,9
Justice et Libertés	123 509	-12,0	4,4	618 506	-12,9	-4,7	150	-9,0	-1,9
Ministères sociaux ⁽²⁾	40 124	0,6	-0,4	112 322	-6,8	-6,1	33	-20,4	-5,4
Services du Premier ministre(*)	3 939	1,0	-0,9	154 020	0,3	-3,6	34	2,2	-4,4
Formation interministérielle ⁽³⁾	11 803	-40,1	-9,6	215 202	-3,4	-6,8	47	-9,9	-7,3
Ensemble hors enseignement (**)⁽⁴⁾	1 551 733	-1,0	0,7	4 887 890	5,8	-4,2	1 529	5,6	-1,3
Enseignement (**)	1 675 594	8,2		4 070 105	-14,7		1 265	-11,5	
Total y compris enseignement (**)⁽⁴⁾	3 227 327	3,6		8 957 995	-4,6		2 794	-2,9	

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(*) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(**) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2003 et 2013 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Pour 2012, les données sur la formation des agents du ministère de la Santé ne sont pas disponibles, elles ont été estimées.

(3) Une partie de ces résultats est déjà incluse dans les bilans des ministères économique et financier et des services du Premier ministre, et n'est donc pas recomptée dans les totaux hors et y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche.

(4) Sans double compte.

 **Figure 7.1-8 : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires ayant bénéficié du droit individuel à la formation (DIF) selon le ministère**

	Effectifs physiques en formation		Nombre de jours de formation	
	2013	Évolution 2012/2013 (en %)	2013	Évolution 2012/2013 (en %)
Affaires étrangères et européennes ⁽¹⁾	0	-	0	-
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	36	-40,98	68	-60,2
Ministères économique et financier	2 554	-1,73	7 617	12,6
Culture et Communication	533	-32,36	2 713	-0,9
Défense et anciens combattants	317	-23,06	1 407	-15,8
Écologie, développement durable, transports et logement	205	-0,97	865	-16,2
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration ⁽²⁾	2 134	-	6 423	-
Justice et Libertés	2 525	586,14	3 557	259,0
Ministères sociaux ⁽³⁾	829	4,20	1 875	-7,3
Services du Premier ministre	230	26,37	1 290	622,0
Ensemble hors enseignement⁽⁴⁾	9 363	72,60	25 815	65,1
Enseignement ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	247	38,45	673	57,2
Total y compris enseignement⁽⁴⁾	9 610	71,52	26 488	64,9

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) En 2013, il n'y a pas eu de demandes de DIF.

(2) Avant 2013, les données du DIF n'ont pas été transmises.

(3) Pour 2012, les données sur la formation des agents du ministère de la Santé ne sont pas disponibles, elles ont été estimées.

(4) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(5) Pour les ministères de l'enseignement, les données du DIF concernent le personnels de l'administration centrale.

Figure 7.1-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale selon les ministères en 2013

[en %]

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Part (en %)	Évolution 2012/2013 (en points)	Part (en %)	Évolution 2012/2013 (en points)	Part (en %)	Évolution 2012/2013 (en points)
Affaires étrangères et européennes	0,1	0,0	2,6	0,1	2,7	0,0
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	1,1	0,2	2,1	-0,2	3,2	0,0
Ministères économique et financier	2,9	0,2	3,8	-0,1	6,6	0,0
Culture et Communication	1,0	0,2	8,4	-0,6	9,4	-0,4
Défense et anciens combattants	0,1	-0,1	2,6	0,1	2,7	0,0
Écologie, développement durable, transports et logement	9,9	3,2	3,7	0,3	13,7	3,5
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	3,3	1,0	4,3	-0,2	7,6	0,9
Justice et Libertés	3,3	0,2	2,3	-0,8	5,6	-0,6
Ministères sociaux	0,8	-0,4	3,2	-0,7	4,0	-1,1
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,6	0,2	0,7	0,2
Ensemble hors enseignement⁽¹⁾	3,1	0,6	3,6	-0,2	6,7	0,4
Enseignement ⁽¹⁾	0,6	0,0	3,2	-0,5	3,8	-0,5
Total y compris enseignement⁽¹⁾	1,6	0,3	3,3	-0,4	5,0	-0,1

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors Épa sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les Épa sont intégrés.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

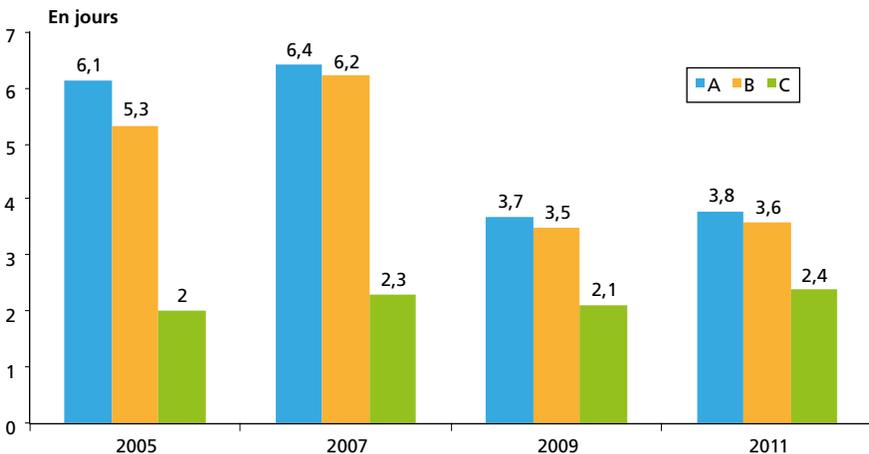
(1) Comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

En 2011, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent s'établit à 2,6 jours, après 2,5 jours en 2009 et 3 jours en 2007. Suite à la loi du 19 février 2007 relative à la FPT qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents de catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé.

Le nombre moyen de journées de formation par agent a augmenté quelque soit la catégorie hiérarchique et notamment pour les agents de catégorie C. Pour ces derniers, le nombre moyen de journées de formation par agent s'établit à 2,4 jours en 2011 après 2,1 jours en 2009. Ceci peut s'expliquer par la loi du 19 février 2007 qui a créé des formations d'intégration pour les agents de catégorie C, lesquels qui ne bénéficiaient, auparavant, d'aucun dispositif. Les agents de catégories A et B bénéficient respectivement de 3,8 jours et 3,6 jours en moyenne par agent en 2011 (respectivement 3,7 et 3,5 jours en 2009).

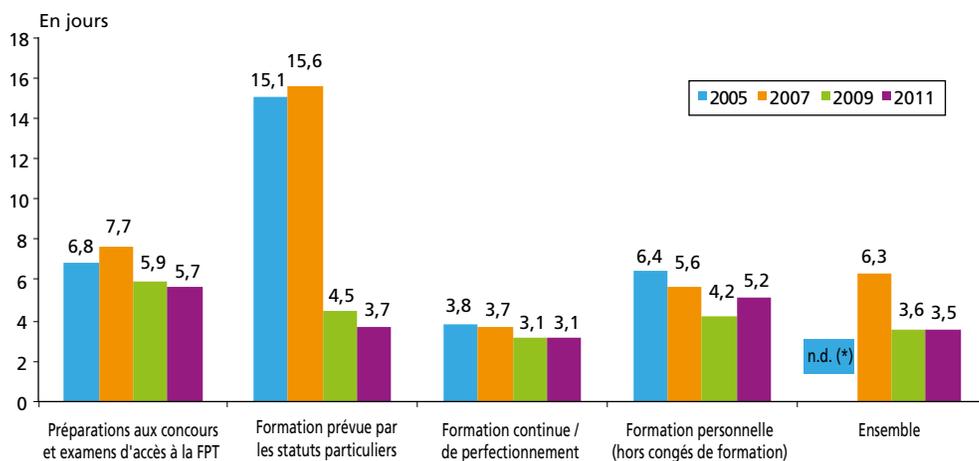
La durée moyenne de formation, qui était en baisse entre 2007 et 2009, se stabilise en 2011 : 3,5 jours contre 3,6 jours en 2009.

Figure 7.2-1 : Nombre de journées de formation par agent dans la fonction publique territoriale en 2005, 2007, 2009 et 2011



Source : CNFPT- Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-2 : Durée moyenne des formations par type ⁽¹⁾ de formation en 2005, 2007, 2009 et 2011 dans la fonction publique territoriale



Source : CNFPT- Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

(*) La durée moyenne de formation n'est pas disponible pour l'année 2005.

(1) La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

Formation continue dans la fonction publique hospitalière 7.3

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière chargé de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière. Ces fonds concernent : le financement du plan de formation (2,1 % de la masse salariale, versée à titre volontaire à l'ANFH), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour VAE, des congés pour bilan de compétences (au total 0,2 %, obligatoirement versée à l'ANFH), celui des études promotionnelles (0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH), celui de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) (4,8 %, contribution volontaire) et celui du développement professionnel continu médical (DPCM) (0,5 % ou 0,75 %, obligatoirement versée à titre volontaire à l'ANFH).

La formation continue des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) intègre les actions de formation figurant dans le plan de formation établi par l'employeur public hospitalier et celles relevant du congé de formation professionnelle utilisé à l'initiative de l'agent.

Financement des actions relevant du Plan de formation des établissements

Les établissements doivent consacrer au financement des actions relevant du plan de formation 2,1 % minimum de la masse salariale. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. En 2013, 2 335 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social, et employant des agents de la fonction publique hospitalière, ont confié à l'ANFH leurs fonds dédiés au financement du plan de formation. Cette cotisation s'est élevée à 514 millions d'euros en 2013 (499 millions d'euros en 2012) et a permis de financer plus de 983 932 départs en formation (941 368 en 2012), soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2012.

Financement des Congés de formation professionnelle (CFP), des Congés pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et des Congés pour Bilan de compétences (BC)

Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...).

L'ensemble CFP-VAE-BC est une contribution de 0,2 % de la masse salariale qui a donné lieu à une collecte de 56 millions d'euros en 2013 (55 millions d'euros en 2012).

En 2013, 2 924 agents ont bénéficié du financement de leur bilan de compétences, 1 341 agents sont en cours de VAE et 3 436 sont en cours de CFP (un agent = un dossier financé).

Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMEP)

Les études promotionnelles (EP) désignent des actions permettant aux agents d'évoluer dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Le FMEP est une contribution de 0,6 % de la masse salariale : il a représenté une collecte de 168 millions d'euros en 2013 (165 millions d'euros en 2012). En 2013, 18 482 études promotionnelles étaient en cours de financement (tous financements confondus).

Développement professionnel continu médical (DPCM) :

En 2013, l'ANFH a collecté pour la première fois les contributions destinées au financement du développement professionnel continu (DPC) des professionnels médicaux exerçant dans les établissements publics de santé. Il s'agit d'un dispositif associant l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et de compétences avec l'analyse des pratiques professionnelles.

En 2013, 18 623 départs ont été financés dans le cadre du DPC médical. Ce dispositif a représenté une collecte de 15 millions d'euros en 2013.

Figure 7.3-1 : Évolution des montants collectés par l'ANFH par type de financement

	2013 (en milliers d'euros)	Évolution 2013/2012 (en %)	Évolution annuelle moyenne (en %)
CFP - VAE - BC	56 029	1,9	3,2 ⁽¹⁾
Plan de formation	514 308	3,0	9,8 ⁽¹⁾
Fonds mutualisé pour les études promotionnelles	168 089	1,9	24,2 ⁽²⁾
ESAT	479	1,5	6,5 ⁽³⁾
DPCM ⁽⁴⁾	14 523	-	-
Total	753 428	4,7	12,0⁽¹⁾

Source: *Rapports d'activité de l'ANFH.*

(1) depuis 2003.

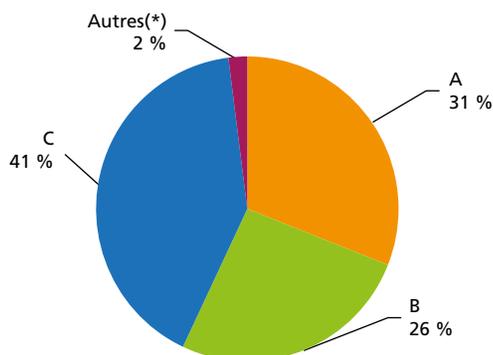
(2) depuis 2007.

(3) depuis 2009.

(4) Contributions collectées pour la première fois en 2013.

Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre des Plans de formation des établissements par catégorie hiérarchique en 2013

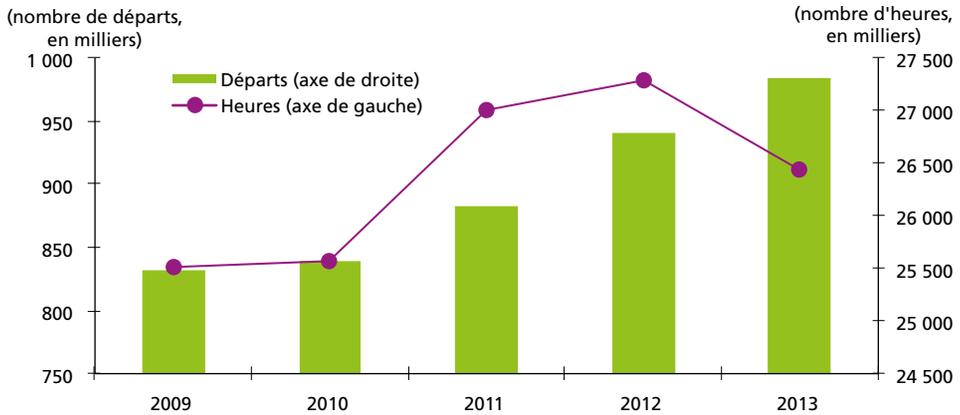
[en %]



Source: *Rapport d'activité 2013 de l'ANFH.*

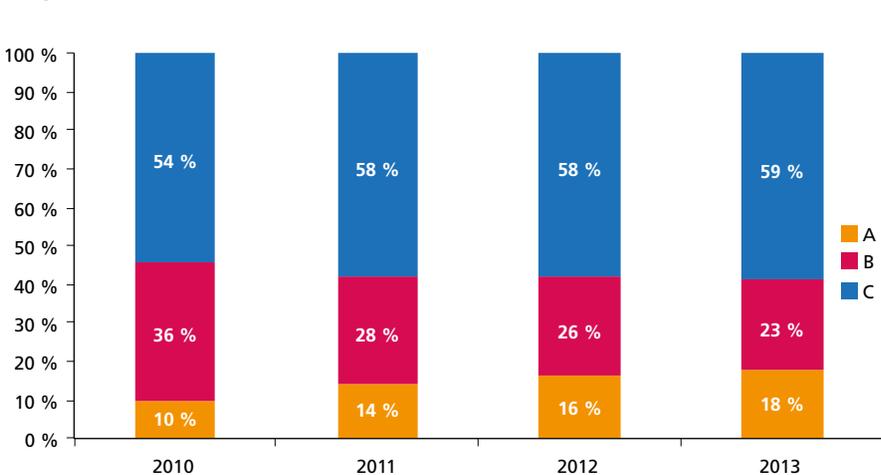
(*) Essentiellement des contrats aidés.

Figure 7.3-3 : Évolution du nombre de départs en formation et du nombre d'heures en formation entre 2009 et 2013 dans le cadre des Plans de formation des établissements



Source: Rapports d'activité de l'ANFH.

Figure 7.3-4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences accordés par catégorie hiérarchique entre 2010 et 2013 [en %]



Source: Rapports d'activité de l'ANFH.